



Certifiés, Agrégés e.i.L.

**C**onvergence

Secrétaire Général  
Pierre COURANJOU

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753

1575arsa@gmail/gc.roche@orange.fr

[www.snca-nat.fr](http://www.snca-nat.fr)



## **COMMUNIQUE**

### **Le pouvoir judiciaire à bout de souffle**

Les juges des différentes instances où ils s'exercent ont vu leur nombre augmenté de 500 en 180 ans. A l'époque, vers 1840, la France avait 35 millions d'habitants et aujourd'hui elle en compte plus de 67 millions : le pouvoir judiciaire, un des trois pouvoirs politiques énoncés par MONTESQUIEU, est réduit à presque rien. Il y a 10 juges en France là où il y en a 17 ou 18 dans les pays voisins : cela s'appelle la décrépitude...

Une démocratie se définit entre autres par **l'existence et la séparation des trois politiques, législatif, exécutif et judiciaire**, le pouvoir de faire les lois confiées au Parlement, le pouvoir de les faire appliquer géré par le gouvernement et le pouvoir de sanctionner les infractions à la loi attribué aux tribunaux. La constitution actuelle, encombrée d'ajouts qui ont malmené les traits initiaux de sa rédaction, favorise le pouvoir exécutif dans la personne du Président de la République, le gouvernement proprement dit n'étant que l'outil de réalisation de l'exécutif que la pandémie a encore dévalorisé puisqu'il est subordonné au Conseil de défense et de sécurité, anticonstitutionnel puisque, lié à l'état d'urgence, il fonctionne sans que le pouvoir législatif siège en permanence. Quant à ce dernier, il est, comme en dit depuis le Général DE GAULLE, une assemblée de godillots au moins pour sa partie non sénatoriale. Le pouvoir judiciaire, malgré sa refonte de 2018 et le nouveau tribunal de Paris, est en perte vitesse depuis bien longtemps : sous prétexte de « digitalisation » et d'amélioration de la justice, combien de déserts judiciaires sont apparus ! Ainsi, à Paris, foins des 20 tribunaux d'(e première) instance tous regroupés aux Batignolles ! Le tribunal de premier instance, désormais supprimé et regroupé, était, selon une avocate digne de foi et qui a servi avec succès les intérêts du SNCA e.i.L. Convergence, le seul digne de la justice civile populaire issue du Siècle des Lumières et de la Révolution de 1789.

Le SNCA e.i.L. Convergence et sa fédération e.i.L. Convergence rendent hommage à la mobilisation du corps judiciaire et au soutien que lui apportent les organisations syndicales des avocats en ce jour du 15 décembre 2021. Ils soutiennent ainsi la démocratie et la République sociale qu'ils appellent de leurs vœux.

***Capitalismus delendus est.***